

Avec la taxe d'apprentissage 2024, boostez l'attractivité de l'industrie régionale !



Madame, Monsieur, cher collègue,

Chaque année, votre entreprise verse à l'URSSAF 0,68 % de sa masse salariale au titre de la Taxe d'Apprentissage. Les fonds collectés contribuent au développement de l'apprentissage, à l'image de l'industrie et ces métiers. L'absence de proximité d'un grand nombre des actions engagées ne permet pas toujours, au demeurant, de bien identifier les retours « sur le terrain ».

C'est pour répondre à cette question de la proximité et de la visibilité des actions en faveur de l'industrie que l'UIMM Hauts-de-France est devenue en 2021 organisme collecteur d'une partie du montant collecté : le solde de la taxe d'apprentissage (13% de l'ensemble).

Certes, depuis la récente réforme, la collecte est exclusivement assurée par l'URSSAF, mais **vous avez toujours la possibilité d'agir sur l'orientation du solde de la taxe vers le collecteur de votre choix, et ainsi contribuer à la mise en place de projets et d'actions dédiés à l'industrie régionale.**

En 2023, l'UIMM Hauts-de-France a collecté des fonds intégralement utilisés à destination de **projets visibles, d'actions concrètes** en faveur de l'industrie régionale et la promotion des métiers industriels :

- Après avoir largement contribué à la conception et au lancement de notre « **Fabrique 4.0** », nous allons assurer pour la troisième année consécutive le financement intégral de son fonctionnement. Concrètement, depuis son lancement en avril 2022, nous comptabilisons plus de **100 implantations** et près de **30.000 visiteurs** : scolaires, demandeurs d'emploi, conseillers orientation et emploi, grand public ;
- Nous avons financé le **déplacement des publics scolaires** qui visitent cette usine itinérante de découverte et de sensibilisation aux métiers de l'industrie ;
- Lors de la **semaine de l'industrie**, nous accompagnons les entreprises demandeuses, tant pour l'organisation de visites sur site que pour la facilitation des déplacements des publics ;
- Nous avons lancé sur le territoire différentes opérations de communication en faveur de la **mixité dans l'industrie** ;
- Et enfin, bien sûr, nous soutenons au quotidien le **développement de l'apprentissage industriel régional** (campagnes de communication, articles, tables-rondes, réseaux sociaux...). A ce titre, nous sommes fiers de comptabiliser, sur les 5300 contrats signés en 2023 dans les entreprises industrielles des Hauts-de-France, 2800 contrats dans nos seuls CFAI de la métallurgie régionale (CFAI PROMEO Picardie et CFAI Nord Pas de Calais), **soit 53 % du total !**

Comme vous le constatez, l'intégralité des fonds a été totalement mobilisée en faveur de l'industrie régionale, de son image et de son attractivité.

Cette année encore, nous vous engageons à rester pleinement mobilisés à nos côtés, pour non seulement garantir la poursuite de ces actions mais également en lancer de nouvelles. Ainsi, nous nous fixons cette année le développement de deux projets ambitieux, toujours centrés sur la question majeure de l'attractivité de l'industrie et de ses métiers :

- **Le développement d'une plateforme interactive : FORINDUSTRIE, l'univers extraordinaire.**

Basé sur les dernières technologies immersives pour faire découvrir les métiers qui recrutent aujourd'hui et pour les années à venir, ce jeu vidéo fera découvrir de manière ludique et collaborative les métiers de l'industrie des Hauts-de-France aux collégiens, lycéens, étudiants et leurs enseignants ainsi qu'aux demandeurs d'emploi et leurs conseillers France Travail.



- **VIVA FABRICA !**



Nous préparons un événement majeur de communication en faveur de l'industrie. Prolongement de l'usine extraordinaire, « Viva Fabrica » rassemblera début 2025 à Lille Grand Palais plus de 25.000 visiteurs en 5 jours (scolaires, étudiants, demandeurs d'emploi), avec pour seul objectif de valoriser l'industrie régionale et d'inspirer les choix d'orientation professionnelle, au travers d'expositions monumentales, d'expériences 3D, de démonstrations, de manipulations et de moments d'échanges.

De notre mobilisation à tous, industriels du territoire, dépend le succès de l'ensemble de ces actions. C'est pourquoi nous vous invitons à **flécher, dès le 27 mai 2024, votre solde de taxe d'apprentissage vers l'UIMM Hauts-de-France** (notice en pièce jointe, [cliquez ici](#)).

Nous savons pouvoir compter sur votre soutien et votre confiance et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Thierry BASCHET
Président UIMM Picardie

Olivier HUTIN
Président UIMM Hauts-de-France